

**ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES**

DECLARATION CONSECUTIVE A UN REFUS PROVISOIRE
notifiée au Bureau International de L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle(OMPI) selon
L'Article 5 de L'Arrangement de Madrid ou du Protocole de Madrid

I.	Office qui notifie la décision définitive: Office des brevets de la République de Bulgarie 52b,boul.Dr.G.M.Dimitrov,BG-1797 SOFIA, Bulgarie
II.	No de l'enregistrement international faisant l'objet de la déclaration: 841 396
III.	No de l' enregistrement de base: 207 696
IV.	<input type="checkbox"/> La protection de la marque est refusée pour tous les produits <input checked="" type="checkbox"/> La marque est protégée pour tous les produits <input type="checkbox"/> La marque est admise: Pour les produits et services suivants : Pour les éléments non-protégés suivants:
V.	Date à laquelle la décision définitive a été prononcée: Le 31 Janvier 2006
VI.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui fait la déclaration:  